

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres indiquent les numéros des alinéas)

PREMIER LIVRE

VOIES RURALES PUBLIQUES

Généralités	1 à 4
-----------------------	-------

TITRE I

Chemins ruraux reconnus

CHAPITRE I. — Notions générales	5 à 7
— II. — Publicité du chemin	8 à 11
— III. — Propriété du chemin	12 à 13
— IV. — Droits et obligations des riverains	14 à 17
— V. — Reconnaissance des chemins ruraux	18 à 23
— VI. — Ouverture, redressement, élargissement et rétrécissement des chemins.	24 à 28
— VII. — Déclassement, suppression et aliénation	29 à 33
— VIII. — Recours contre les décisions visées dans les trois chapitres précédents	34
— IX. — Administration des chemins ruraux.	35
— X. — Travaux	36 à 38
— XI. — Ressources	39 à 40
— XII. — Associations syndicales	41 à 49
— XIII. — Conservation et police des chemins	50
Section I. — Travaux et ouvrages soumis à autorisation	51
— II. — Conditions auxquelles sont soumises les autorisations	52 à 54
— III. — Constructions en bordure de la voie publique	55 à 64
§ 1. — Plan d'alignement.	55 à 58
§ 2. — Alignement individuel et autorisation de réparer	58 à 60
§ 3. — Nivellement.	61
§ 4. — Saillies	62 à 63
§ 5. — Bâtiments menaçant ruine.	64

Section IV. — Plantations	65 à 67
— V. — Fossés	68 à 69
— VI. — Talus et murs de soutènement.	70
— VII. — Écoulement des eaux	71 à 72
— VIII. — Mesures destinées à assurer la sécurité des voyageurs.	73
— IX. — Ouvrages et travaux interdits	74
§ 1. — Nomenclature de ces ou- vrages	74
§ 2. — Embarras de la voie pu- blique.	75
§ 3. — Dégradations	76
§ 4. — Usurpations	77
§ 5. — Interruption de la circula- tion	78
CHAPITRE XIV. — Poursuite et répression des contraventions	79 à 81

TITRE II

Chemins ruraux non reconnus

CHAPITRE I. — Notions générales	82
— II. — Publicité. Propriété. Droits des riverains	83 à 85
— III. — Ouverture, redressement, élargissement, aliénation	86 à 87
— IV. — Travaux. Dépenses. Ressources.	88 à 89
— V. — Associations syndicales	90
— VI. — Police des chemins	91 à 95
§ 1. — Travaux susceptibles d'être autorisés	92 à 94
§ 2. — Travaux, ouvrages et faits interdits.	95

*DEUXIÈME LIVRE***VOIES URBAINES PUBLIQUES**

Définition : diverses catégories de voies urbaines	96
--	----

TITRE I

Routes formant rues traverses	97 à 100
--------------------------------------	-----------------

TITRE II

Chemins vicinaux formant rues traverses	101
--	------------

TITRE III

Rues prolongeant des chemins ruraux	102
--	------------

TITRE IV

Voies urbaines communales

CHAPITRE I. — Généralités.	103 à 105
— II. — Assiette de la voie publique	106 à 109
— III. — Travaux de voirie urbaine	110 à 114
— IV. — Aménagement de voies urbaines.	115
<i>Section I.</i> — Projets d'aménagement et d'ex- tension	116 à 127
§ 1. — Villes tenues d'avoir un projet	116
§ 2. — Constitution du dossier	117 à 118
§ 3. — Préparation et instruction du projet	119 à 123
§ 4. — Approbation du projet et déclaration d'utilité pu- blique	124 à 125
§ 5. — Alignements à délivrer	126
§ 6. — Caisse départementale d'aménagement	127
<i>Section II.</i> — De l'alignement.	128 à 135
§ 1. — Plans d'alignement	129 à 133
§ 2. — Alignement individuel	134 à 135
<i>Section III.</i> — Nivellement	136 à 137
CHAPITRE V. — Occupation de la voie publique	138 à 141
— VI. — Droits et redevances de voirie urbaine	142 à 146
— VII. — Police des propriétés riveraines des voies urbaines	147 à 149
— VIII. — Police de la circulation.	150 à 154
— IX. — Police de la salubrité et de l'hygiène	155 à 156
— X. — Poursuite et répression des contraventions	157
ANNEXE. — Décret du 26 mars 1852 (rues de Paris)	page 157

TROISIÈME LIVRE

VOIES PRIVÉES RURALES ET URBAINES

Définitions et caractères distinctifs	158
---	-----

TITRE I

Règles communes aux voies privées rurales et urbaines

Textes applicables.	159
CHAPITRE I. — Classement dans la voirie publique	160 à 166
§ 1. — Mode de droit commun.	161
§ 2. — Classement d'office	162 à 166
CHAPITRE II. — Police des voies privées	167 à 189
<i>Section I.</i> — Police de la conservation de la voie	168 à 171

<i>Section</i> II. — Police de la circulation et de l'ordre public	172 à 173
<i>Section</i> III. — Police de l'hygiène et de la salubrité	174
§ 1. — Loi du 15 février 1902.	175 à 177
§ 2. — Loi du 22 juillet 1912.	178 à 184
§ 3. — Loi du 15 mai 1930	185 à 188
§ 4. — Loi du 19 juillet 1924 (art. 11 et s.)	189
CHAPITRE III. — Associations syndicales	190 à 193

TITRE II

Règles spéciales aux voies privées urbaines

Généralités	194 à 196
-----------------------	-----------

TITRE III

Règles spéciales aux voies privées rurales

Définition et classification	197
<i>Section</i> I. — Chemins communaux privés	198
— II. — Chemins particuliers accessibles au public	199 à 201
— III. — Chemins et sentiers d'exploitation	202 à 208
— IV. — Chemins de desserte ou de culture.	209
— V. — Carraires	210
— VI. — Chemins de servitude	211 à 213
— VII. — Chemins et sentiers de désenclavement	214 à 219
— VIII. — Chemins de halage et marchepied	220
— IX. — Chemins forestiers	221
— X. — Tour d'échelle	222 à 224

QUATRIÈME LIVRE

LOTISSEMENTS

TITRE I

Réglementation des lotissements

Textes applicables.	225
CHAPITRE I. — Généralités.	226
— II. — Opérations soumises à la loi de 1919-1924.	257 à 228
— III. — Constitution du dossier.	229 à 233
— IV. — Instruction et approbation du projet	234 à 244
— V. — Contrats de vente et de location.	245 à 247
— VI. — Travaux.	248 à 250
— VII. — Régime des voies du lotissement.	251 à 255
— VIII. — Sanctions	256 à 259

TITRE II

Aménagement des lotissements défectueux

Généralités	260
Annexe. — Loi du 15 mars 1928	page 236